

La Gazette de la Vallée de la Vanne et du Rû de Saint Ange

Service Protection de la ressource et de la Biodiversité Mai 2025



Sommaire



Votre interlocutrice Eau de Paris Alice DEMOLDER-BILHOT Chargée de mission Agriculture et Territoire

alice.demolder_bilhot@eaudeparis.fr 1 route de Malay-le-Grand 89 800 MAILLOT

Portable : 06 73 90 61 92 Fixe : 03 86 83 77 19



La mission de protection de la ressource en eau est au cœur de la stratégie d'entreprise d'Eau de Paris : en misant sur des actions préventives

pour améliorer la qualité de l'eau de la nappe souterraine et donc des sources, les coûts de traitement de l'eau sont réduits, et l'ensemble des usagers de l'eau, parisiens comme locaux, bénéficient d'une eau de meilleure qualité sur le long terme.

Grâce au déploiement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), Eau de Paris a pu développer les surfaces en agriculture durable (agriculture biologique, réductions d'intrants et élevage herbager) sur ses territoires pilotes. Les résultats sont particulièrement encourageants sur l'aire d'alimentation des captages de la Vallée de la Vanne (article pages 4-5).

A travers sa nouvelle stratégie de protection de la ressource en eau, Eau de Paris réaffirme sa volonté d'encourager les systèmes agricoles durables : l'objectif est d'atteindre en 2026, 30% des surfaces agricoles des territoires pilotes en agriculture durable.

Au-delà de l'accompagnement des exploitations agricoles, il y a un enjeu de développement de filières durables. Eau de Paris appuiera de nouveaux circuits d'alimentation de la restauration collective parisienne et locale, en lien avec AgriParisSeine notamment, et soutiendra des projets de filières économes en intrants au gré des opportunités locales.

Paiements pour Services Environnementaux (PSE): des agriculteurs engagés pour protéger l'eau

Changer ses pratiques pour protéger la ressource en eau suppose une certaine prise de risque et un apprentissage de nouvelles techniques. Un accompagnement technique couplé à un soutien financier peut permettre d'effectuer cette transillon lus sereinement.

Depuis 2020, Eau de Paris s'est dotée de son propre régime de Paiements pour Services Environnementaux (PSEI, à la suite d'une procédure de notification auprès de la Commission Européenne. Ces PSE sont financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (les 20% restants étant financés par Eau de Paris).

D'un point de vue pratique, Eau de Paris est en charge des prises de contact avec les agriculteurs intéressés, de l'instruction des demandes d'aides, du suivi technique des cahiers des charges, du versement des aides, ainsi que du contrôle l'éalisé par un prestataire indépendantl.

Dans l'AAC de la Vallée de la Vanne et du ru de Saint-Ange, le régime propose deux mesures PSE :

1. M03.1: « Eau & Bio Grandes Cultures » (conversion ou maintien) ;

2. M03.2: « Eau & Bio Polyculture Elevage » (conversion ou maintien) ;

La durée de contrat est de 7 ans, plus longue que celle des contrats de l'Etat (mesures agro-environnementales ou aides BIO). La principale obligation du cahier des charges consiste à respecter le mode de production biologique.

De plus, pendant la période de conversion BIO, il est demandé un minimum de 20% de surfaces en cultures pluriannuelles contenant des légumineuses (luzerne, trètle...), afin d'assurer une bonne maffrise des adventices et des apports d'azote dans le système.

Sur le volet nitrates, des mesures d'azote minéral dans le sol sont effectuées chaque autonne sur un échantillon de parcelles (Reliquats Entrée Hiver) : l'azote minéral présent à cette période est susceptible d'être lixivié par infiltration vers les eaux souterraines, dès que la période de drainage hivernal commence.

Pour limiter les concentrations en nitrates dans l'eau, l'objectif est donc d'avoir des valeurs d'azote minéral dans le sol les plus faibles possible avant l'hiver. Cela ne veut pas forcément dire qu'elles seront faibles en sortie d'hiver : en effet, l'azote peut être conservé sous forme organique, dans un couvert végétal par exemple ou dans la matière organique du sol, et être libéré au printemps suivant par minéralisation.

Les agriculteurs engagés en PSE bénéficient de mesures de reliquats et d'un accompagnement technique chaque année, afin de mettre en place les leviers qui permettent de limiter les pertes de nitrates.

« Sans l'accompagnement financier d'Eau de Paris, ça aurait été compliqué voire impossible de m'installer en Bio. Ce soutien me permet aire face à mes emprunts »

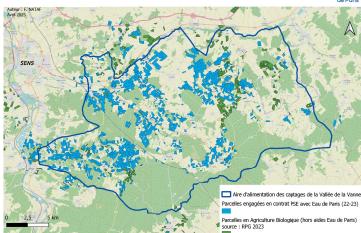
Valentin GERRITSE, agriculteur Bio à Rigny-le-Ferron sans L'AAC de la Vallée de la Vanne Les montants versés aux agriculteurs varient en fonction de la date de passage des terres en agriculture biologique : de 350 6/ha/an maximum pendant les cinq premières années jusqu'à 150c/ha/an de la 10ème à la 15ème année en BIO. A partir de la 6ème année en BIO, vient s'ajouter au montant un bonus NITRATES en fonction de l'atteinte d'un objectif de reliquats entrée d'hiver (jusqu'à 60 €/ha/an).

Fin 2024, le territoire de Vallée de la Vanne compte 38 exploitations engagées en PSE dans l'une des deux mesures M03.1 et M03.2, pour une surface de presque 6 000 ha.

Les **surfaces totales en AB** sur le territoire s'élèvent à environ 6 600 ha en 2024, soit près de **28%** de la Surface Agricole Utile du territoire.

SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR L'AAC DE LA VALLEE DE LA VANNE (2022-2023)





Un soutien supplémentaire face aux difficultés de la filière biologique

Afin d'apporter une réponse au contexte économique difficile pour la filière biologique, Eau de Paris a mis en place à l'été 2024 un dispositif ponctuel de soutien à l'attractivité de l'agriculture biologique.

Cette aide d'urgence a été notifiée à la Commission Européenne par Eau de Paris, pour une année, et autofinancée à 100%.

81 dossiers ont été déposés, 72 ont été retenus, dont 42 sur la Vanne (38 dans l'Yonne et 4 dans l'Aube), suite à

l'application de critères de sélection pour ne pas dépasser l'enveloppe de 1 million d'euros allouée à ce dispositif d'urgence. Sur la Vanne, les sommes totales versées sont de 498 680€, soit une aide moyenne à l'exploitation de 11 873€.

Les contreparties au versement de cette aide ponctuelle sont le maintien en BIO jusqu'à la récolte 2025, et un accompagnement économique qui sera réalisé par des conseillers partenaires.

4 - La Gazette de la Vallée de la Vanne - Mai 2025 - La Gazette de la Vallée de la Vanne - 5

Focus technique: un essai sur les couverts d'interculture longue avec Bio Bourgogne

Le mot de Jean-Baptiste LE HEN et Lison DELSALLE

Conseiller(e)s grandes cultures sur la Vallée de la Vanne pour Eau de Paris



Les couverts d'interculture permettent de limiter les fuites de nitrates dans l'eau en captant les nitrates du sol, mais ont aussi un grand intérêt pour les systèmes agronomiques : restitution des éléments captés à la culture suivante, amélioration de la structure du sol et la vie microbienne, lutte contre l'érosion, etc.

Malheureusement, leur coût d'implantation et leur réussite incertaine freinent parfois les agriculteurs qui aimeraient développer cette pratique. En outre, er agriculture biologique, la période d'interculture es propice à la lutte contre les vivaces (chardons, rumex), où les passages répétés d'outils de déchaumage permettent d'épuiser leurs réserves. L'alternative de semer des couverts à cette période est alors un pari : les couverts peuvent concurrencer les adventices à condition de bien lever et d'être suffisamment couvrants. Mais il est plus prudent de privilégier les couverts sur des parcelles à faible problématique vivaces.

Depuis 2 campagnes, un essai est conduit dans le Pays d'Othe par BIO Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec Terres Inovia et Soufflet Agriculture, afin d'observer le comportement des espèces et leur intérêt pour la

culture suivante. Pour la campagne 2024-2025, 6 bandes de mélanges multi espèces ont été semées le 5 août 2024 chez Pierre-Stéphane Benoist dans une parcelle limono-

Les modalités (3 à 6 espèces en mélange) comportent un ou plusieurs trèfles (incarnat, blanc, Alexandrie) ou un protéagineux (féverole ou pois fourrager), associés à d'autres familles : crucifères, phacélie, lin.

Des observations du développement des couverts ont été faites à plusieurs stades, associées à des pesées de biomasse en octobre et novembre pour évaluer les quantités d'azote captées par les différents mélanges, mais aussi les restitutions théoriques à la culture suivante. Des mesures de Reliquats Entrée d'Hiver ont aussi été faites par Eau de Paris et ont confirmé l'intérêt des couverts qui ont capté l'azote potentiellement lixiviable (20 à 40 kgN/ha mesurés dans le sol pour 30 à 80 kgN/ha captées par les couverts en place). Cet essai se poursuit en 2025 avec des observations sur le tournesol implanté après les couverts : reliquats sortie hiver juste avant semis observations du peuplement, rendement, analyse des



Avena Bio : une nouvelle filière pour l'avoine

Le 1er octobre dernier, a été inaugurée une nouvelle usine de floconnage d'avoine biologique, à Nitry, à côté de la coopérative Cocébi. Cette unité a bénéficié d'un soutien financier d'Eau de Paris, qui s'ajoute à celle accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. A terme, le site devrait produire 4 000 tonnes par an de flocons d'avoine, et permettre une augmentation significative des surfaces en avoine biologique sur les aires d'alimentation de captages gérées par Fau de Paris



Une sensibilisation du grand public aux enjeux de protection de l'eau

Journées du patrimoine 2024

Comme chaque année, les journées européennes du patrimoine sont l'occasion d'ouvrir certains des sites Eau de Paris au grand public. Pour l'édition 2024, l'équipe de l'Agence Territoriale de la Vanne et le SPRB (Service de Protection de la Ressource et de la Biodiversité) se sont mobilisés pour proposer un beau programme



- Sur le site de Pont-sur-Yonne : ouverture des arcades au public en partenariat avec la mairie de Pont-sur-Yonne. Ces 2 sites ont remporté un très vif succès, avec plus de 800 visiteurs, malgré une météo capricieuse...!



Classe verte

Eau de Paris a toujours souhaité communiquer sur ses actions localement et notamment auprès des scolaires afin d'expliquer l'enjeu autour de la préservation de la ressource en eau. En parallèle d'une intervention en classe sur le petit et le grand cycle de l'eau, une visite de terrain, sur un ouvrage, est proposée aux enfants pour mieux comprendre.

Durant l'année 2024, plusieurs classes des écoles de Sens, de Maillot et de Paris ont été accueillies dans le cadre d'un projet en partenariat avec l'association Terre Avenir.

Les élèves étaient ravis et curieux! Beaucoup de questions pertinentes qui ont rendu ces visites très intéressantes pour les grands aussi !



Mai 2025 - La Gazette de la Vallée de la Vanne - 7

6 - La Gazette de la Vallée de la Vanne - Mai 2025

AgriParisSeine : une union pour nourrir Paris et les grandes métropoles du Bassin Parisien de façon durable et locale

En juillet 2023, sept acteurs publics et collectivités, dont Eau de Paris, ont créé une association de coopération territoriale, AgriParisSeine, afin de structurer des filières agricoles et alimentaires durables. Ses principaux objectifs sont d'approvisionner les métropoles en denrées locales produites de manière respectueuse de l'environnement, en ciblant dans un premier temps la restauration collective notamment parisienne, tout en assurant aux agriculteurs des débouchés pérennes et des revenus justes. A travers son nouveau Plan Alimentation Durable, la Ville de Paris s'est fixé un objectif de 100% de produits biologiques et durables d'ici 2027, dont 50% en circuit court de proximité.

Eau de Paris contribue activement à cette nouvelle entité territoriale qui permettra de structurer des débouchés à gros volume pour des agriculteurs s'engageant dans des démarches de protection de la qualité de l'eau sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC). L'association et Eau de Paris vont accompagner et co-financer dans les prochains mois et années des projets portant sur la globalité

des filières d'approvisionnement de la restauration collective : transformation, logistique, commercialisation, avec une attention toute particulière pour les légumineuses BIO (dans le cadre de la végétalisation des assiettes) et les circuits logistiques entre l'Yonne et Paris.





AGENDA

20 mai 2025 : Visite d'essais avec la Chambre d'Agriculture 89 à Villeneuve-la-Dondagre

21 mai 2025 : Tour de plaine avec Bio Bourgogne et la Chambre d'Agriculture de l'Aube

6 juin 2025 : Visite de la source de Cerilly avec l'école de Villeneuve l'Archevêque

Service Protection de la Ressource et de la Biodiversité

3 route de Moret - Sorques 77 690 MONTIGNY-SUR-LOING



Avec le soutien financier de



